

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

SUJET :

Impliquer les citoyens grâce à des démarches participatives au sein d'une commune

POINT PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS

Gwendoline FOUACHE Cheffe de projet développement durable des territoires à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), a ouvert la session. Elle a précisé qu'elle était plus globalement en charge de la promotion du développement durable au près des collectivités, « avec une mission spécifique concernant la participation citoyenne et l'accompagnement des acteurs dans le développement d'une culture de la participation en Ile-de-France ». Son intervention s'est faite selon les trois points suivants :

- **Qu'est-ce que la participation citoyenne ?**

On représente la participation du public à différents niveaux : **L'information**, qui est le socle de base, **la consultation** du type enquête publique, **la concertation** qui est un aller-retour entre les différentes parties prenantes, **la sensibilisation** avec l'éducation à l'environnement, **la co-gestion et la co-décision**, et **la délégation totale du pouvoir** aux citoyens pour mener des projets. C'est bien de la participation du public de A à Z dont nous parlons et de la graduation du partage du pouvoir entre les différentes parties prenantes.

Au-delà du cadre général, la participation du public on en parle aussi dans les procédures réglementaires et législatives. C'est le cas dans [le code de l'urbanisme](#) où l'on parle de consultation obligatoire ou facultative s'agissant de l'élaboration d'un PLU, d'un PLUI, d'un SCOT, de la création d'une zone d'aménagement concertée...

[Pour le code de l'environnement](#) on va parler de concertation préalable volontaire en amont de l'avis de l'autorité environnemental, d'enquête publique ou de consultation par voie électronique. Des procédures que l'on va retrouver dans l'aide pour le climat, Air Énergie Territoriaux, etc. La sémantique est importante : on s'arrête souvent sur le terme consultation. Il y a une confusion entre les termes concertation et consultation et même dans la législation ce n'est pas très clair. Dans le code de l'urbanisme par exemple ou la concertation facultative peut davantage s'apparenter à de la consultation.

Rappel d'éléments méthodologiques avant de lancer une démarche de consultation

- Le préalable nécessaire est de définir l'objectif afin de savoir pourquoi on va faire participer les citoyens et quels résultats on attend. Cela facilitera également le lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché public pour recruter un prestataire qui pourra vous accompagner dans cette démarche.
- Après avoir défini les objectifs, il faut savoir qui l'on veut impliquer et les moyens de communication que l'on va utiliser pour les mobiliser, moyens qui devront être adaptés à chaque cible. Les plus jeunes seront plus sensibles aux messages diffusés via les réseaux sociaux, il y a aussi l'affichage dans l'espace public, dans les magazines municipaux, la presse locale...

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

- Dans l'évaluation et le suivi – qui sont aussi à penser dès l'amont de la consultation – il existe un outil d'autodiagnostic, la [charte de participation du public](#) qui date de 2016 et qui a pour objet de construire, suivre et évaluer sa stratégie de participation. On peut aussi adhérer à la charte pour avoir accès à des documents, avoir des échanges avec d'autres porteurs au niveau national et participer à des groupes de travail ou des rencontres annuelles.
 - **Quelques exemples concrets à différentes échelles (intercommunale, communale et du quartier) et avec des objectifs différents.**

“Design thinking” à Paris Saclay

A l'échelle intercommunale j'ai choisi le [Plan climat Air Énergie territorial de Paris Saclay](#) (Pôle scientifique Essonne/Yvelines) qui a organisé une concertation préalable avec pour objectif de construire un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire et ensuite pouvoir les mobiliser dans la mise en œuvre. La concertation a duré un mois, rassemblé 400 participants dans 12 ateliers et aboutit à 123 actions validées sur 127 présentées, dont deux actions expérimentales cogérées avec les citoyens. Ils ont utilisé une méthode assez innovante le design thinking - ou conception créative en français - qui est une approche destinée à incorporer les usagers dans la démarche. En l'espèce, les habitants et les acteurs économiques du territoire, afin de comprendre leurs attentes et besoins, les intégrer pour présenter des actions et les choisir ensemble selon le diagnostic qui aura été fait sur le territoire.

Un exercice de « prospective collaborative » à Marcoussis

A l'échelle communale, l'Agenda 21 de Marcoussis (Essonne), intitulé [Marcoussis 2038](#). La ville a imaginé collectivement ce que serait « le bonheur à Marcoussis demain ». Une démarche prospective qui a duré 3 ans. Avec, durant toute la période, une multitude d'animations classiques telles que : des enquêtes, des ateliers, du théâtre forum mais aussi ce qu'ils ont appelé une « distillation des idées » avec l'organisation d'un véritable « marché des idées ». Les habitants avaient des « marcoussous », l'argent que la ville de Marcoussis a inventé pour l'occasion, et ils devaient dépenser ces sous pour « acheter » les idées qui leur plaisait le plus, et les idées les plus « achetées » étaient celles qui étaient retenues. Plus de 600 personnes ont participé aux différentes animations et au final on débouche sur un carnet de voyage de 73 idées à mettre en œuvre pour l'agenda 21 de la ville.

A Bagneux, une concertation préalable indispensable pour implanter des jardins partagés

A l'échelle d'un quartier, la ville de Bagneux (Hauts-de-Seine) a mis en place une concertation pour la création d'un [jardin partagé dans l'éco quartier Victor Hugo](#). La concertation a été lancée globalement sur les espaces publics, leur requalification, les équipements, le mobilier urbain... La thématique d'un jardin partagé est arrivée assez rapidement dans la discussion, elle était une des préoccupations des habitants. A l'issue de cette concertation, la ville a décidé de lancer une concertation plus précise avec les habitants sur la question de la conception des jardins partagés. Des groupes de travail se sont constitués sur la taille des parcelles ou la gestion de l'eau pour construire avec les habitants leur futur lieu collectif. Aujourd'hui, une association d'habitants gère le jardin

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

partagé et les 45 parcelles sont occupées. La ville s'est inspirée de cette expérience pour la dupliquer dans d'autres quartiers. Mais l'évaluation qui a été faite d'une concertation le plus en amont possible avec les habitants a permis de constater qu'elle avait été un gage de réussite. Ce qui n'avait pas forcément été fait dans d'autres quartiers où la ville a rencontré davantage de difficultés à implanter ce type d'équipement et à impliquer les habitants dans la gestion des jardins.

Toujours à l'échelle d'un quartier, le réaménagement d'un square dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. La question s'est posée de requalifier l'ensemble des espaces publics sur la [dalle Renoir/Lichtenberger](#). A l'issue d'un vote il a été décidé de travailler d'abord sur le square Marin pour les enfants. La ville de Paris s'est faite accompagner par un prestataire qui a eu comme enjeu de mobiliser les différents publics et toutes les tranches d'âge habitant le quartier pour constituer des ateliers de conception. La démarche de participation a duré deux ans. Elle a débuté par la programmation qui est le moment où l'on s'interroge sur le devenir du lieu, jusqu'à la livraison. Il y a eu une phase d'immersion avec un dispositif innovant appelé « [adopte Arthur](#) » qui a permis d'identifier les besoins des habitants, il a eu des ateliers avec les enfants basés sur le rêve afin d'imaginer ce qu'ils avaient envie de voir en bas de chez eux pour s'amuser après l'école ou le week-end. Et enfin des ateliers de conception. Résultat, les habitants se sont complètement appropriés le square et ils sont restés très impliqués. Par la suite, un second square sur le thème de la biodiversité a été ouvert selon cette même méthode.

- **Le rôle de la DRIEE**

La DRIEE remplit différentes missions :

- **L'accompagnement technique** pour la compréhension des textes du droit de l'environnement et je suis référente au niveau régional sur ce sujet. Je suis sollicitée par les porteurs de projets ou les services de l'Etat pour la mise en application des textes. Vous pouvez me contacter.
- La DRIEE propose aussi **un accompagnement financier**. Nous lançons chaque année un appel à subventions. Celui de 2020 s'est clôturé il y a quelques jours. Le prochain sera lancé au cours du premier semestre 2021.
- Le sujet de **la participation citoyenne fait partie de nos exigences**. Même si on parle de projets territoriaux de développement durable ou d'économie verte, nous avons à cœur de développer la participation. Nous valorisons les actions à travers nos publications notamment le recueil « [Faire participer les citoyens](#) ». Nous faisons intervenir des porteurs de projets lors d'ateliers du [TEDDIF](#) qui est un réseau régional.

Parmi les projets de la DRIEE concernant la participation, la 2^{ème} édition du recueil « Faire participer les citoyens » est en cours de finalisation pour une publication à la fin de cette année. Et d'ici la fin de l'année, avec l'AMIF et le Cerema et la Préfecture de Région nous allons lancer un dispositif d'accompagnement complet sur la participation du public qui va s'appeler « **Particip'Action en Ile-de-France** ». Il proposera de la formation, de l'accompagnement individuel, de la mise en réseau et une évaluation des démarches. Le but est de vous aider et d'aider tous les porteurs de projets à mieux comprendre et mettre en place une démarche de participation citoyenne. C'est un vrai besoin des acteurs en Ile-de-France.

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

1^{ère} SESSION DE QUESTIONS/REPONSES

Quel est le coût d'une procédure de participation ?

→ **G.F.** : C'est très disparate selon les moyens de la collectivité. La ville de Paris par exemple peut mobiliser plusieurs centaines de milliers d'euros pour une telle démarche. Certaines communes gèrent en régie, c'est le cas de la ville de Bagneux qui n'a pas fait appel à un prestataire. Cela nécessite que les agents en charge de la démarche aient suivi au préalable une formation ou aient les compétences. Le coût dépend du besoin, de la durée. Pour vous donner une fourchette cela peut aller de 10 000€ à 500 000€. La DRIEE accompagne financièrement via des subventions de 5 000 à 25 000€. La moyenne se situant autour de 10 000€. Nous pouvons donc accompagner des collectivités si elles en ont besoin. Dans le recueil « Faire participer les citoyens » vous trouverez des exemples de petites communes ou de communes rurales qui ont mené de telles démarches

Pouvez-vous expliquer ce qu'est la méthode « design thinking » ?

→ **G.F.** : C'est une méthode basée sur l'expérience de l'utilisateur. On appelle cela aussi la méthode du double diamant avec une phase diagnostic/observation au cours de laquelle on va proposer beaucoup d'idées. Le but est d'aller jusqu'à un prototype afin d'expérimenter. Le fait d'organiser des ateliers avec un fil conducteur permet de ne pas perdre des participants en route.

Que penser des plateformes internet de concertation ?

→ **G.F.** : Elles constituent une belle alternative surtout en cette période de crise sanitaire que d'avoir des moyens numériques de faire participer les habitants et mobiliser davantage de monde. Surtout pour des couples avec de jeunes enfants qui sont moins disponibles pour venir participer à des réunions le soir. Mais c'est un complément aux dispositifs présentiels parce que ça ne va pas remplacer les échanges en présentiel qui apportent une vraie dynamique sur le long terme. Il existe de nombreuses plateformes de concertation. Elles sont toutes conçues de manière différente et certaines sont payantes.

Est-ce que ces démarches induisent une réelle participation citoyenne qui peut se traduire par moins d'abstention aux élections ?

→ **G.F.** : Nous n'avons pas encore fait d'évaluation sur cette question spécifique mais nous pensons que le fait d'impliquer les citoyens dans la vie de leur commune crée une relation de confiance avec les institutions et une meilleure prise en compte et une réappropriation de la vie politique locale. Donc au niveau local on peut penser que cela peut bénéficier à la démocratie représentative.

Comment entrer dans le futur réseau particip'action ?

→ **G.F.** : Il n'est pas encore lancé. Il le sera en fin d'année. L'AMIF étant partenaire vous serez forcément informés de sa création et de la façon de l'intégrer.

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

Retour d'expérience de Michel GONORD, Maire de Champagne-sur-Seine (77).

« Champagne-sur-Seine est une commune de 6 500 habitants située au sud de la Seine-et-Marne entre Fontainebleau et Montereau. A la fin du 19^{ème} siècle, elle ne comptait que 600 habitants. Au début du XX^{ème} siècle, l'entreprise Schneider cherchant à se rapprocher de l'Île-de-France a trouvé une opportunité foncière pour s'installer à Champagne. Les matières premières pouvaient arriver par la Seine, et la voie de chemin de fer permettait de transporter les gros moteurs. La ville s'est développée sous formes de quartiers autour de l'usine avec une bonne mixité urbaine. La conséquence c'est qu'en deux décennies la ville est passée de 600 habitants à plus de 6 000. Une croissance très rapide qui a apporté 3 400 emplois. Cette usine a cessé de fonctionner il y a 30 ans. Aujourd'hui notre commune a 38% de logements sociaux. Il n'y a pas de zones de non droit parce qu'il y a une bonne mixité sociale mais une certaine pauvreté. Il y a une absence de vie dans la ville notamment parce que nous n'avons pas de centre-ville.

Quand je me suis présenté en 2014 j'ai fait le constat que l'attrait principal était le TER qui nous amène à la gare de Lyon en 40 minutes, et un immobilier abordable. Soit les deux ingrédients principaux qui peuvent transformer une ville en ville-dortoir et c'était un risque réel. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur l'aspect services, notamment sur l'offre de santé. Mais nous avons surtout cette volonté d'impliquer les habitants. Cela s'est traduit par la mise en place dès mon élection d'un conseil des sages qui travaille sur la mémoire de la ville et par la création de 4 comités de quartiers dont le rôle a été cadré à travers une charte. Il fallait donner des missions assez importantes à ces comités, ou ils allaient vite avec un risque de désaffection des participants.

Ces comités sont montés en puissance au fil du mandat précédent grâce à plusieurs raisons :

- **Ils doivent être force de proposition.** Prenons l'exemple d'une réunion mensuelle d'un comité de quartier au cours de laquelle ils évoquent le fait que nous avons un joli parc public mais qu'il n'est pas éclairé. C'est à nous les politiques de les écouter et de dire qu'il faut que dans notre budget nous sanctuarisons une enveloppe sur cette question. Autre demande qui celle-là n'était pas coûteuse, c'est d'organiser un vide grenier, « donnez-nous le feu vert et nous nous en chargeons » ont expliqué les membres du comité. Nous en avons eu un, en plein Covid, mais tout a été très bien géré. Voilà encore un exemple d'appropriation du quartier par ses habitants.
- **Impliquer les comités dans tous les travaux du type études préalables** comme la révision du PLU et un plan de circulation demandé par les citoyens. Le choix de la municipalité a été d'inviter les référents des comités de quartier dès les premières réunions avant même le choix des équipes qui allaient être retenues pour faire les études. Résultat : nous n'avons jamais eu d'avis contraire, ensemble nous avons su débattre, nous entendre et converger. Les deux études ont été validées par l'ensemble très simplement. En tant qu'élus, nous nous sommes rendus compte que donner la parole aux citoyens était facilitateur. Plutôt que d'avoir à défendre à la fin une décision, nous avons tellement concerté qu'elle était validée sans difficulté.

Pour lutter contre le risque de citée dortoir, j'ai souhaité il y a 4 ans reprendre une très bonne idée née en Alsace, « [la journée citoyenne](#) ». C'est Fabian Jourdan, maire de Berrwiller (Haut-Rhin), une petite commune de 1200 habitants, qui en a été à l'initiative en 2008. Une

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

fois par an les citoyens participent à des chantiers d'embellissement de la ville dans des écoles ou des espaces verts... Ils donnent de leur temps et la ville fournit le matériel (peinture, parpaing, sable...). Mais comme ce n'était pas aux élus de décider ce qu'il fallait faire nous avons tout de suite dit aux comités de quartier que la Journée citoyenne était la leur et qu'ils devaient réfléchir aux chantiers qu'ils souhaitaient créer. Nous avons toutefois créé un comité technique pour sécuriser les chantiers, s'assurer de leur faisabilité technique et qu'ils restent raisonnables d'un point de vue financier. Les comités de quartier se sont totalement appropriés cette journée. Elle a toujours lieu le 3^{ème} week-end de septembre. Malgré le contexte sanitaire, nous avons cette année une quinzaine de chantiers et un peu plus d'une centaine de participants. Si j'insiste sur cette journée citoyenne c'est parce que j'ai aussi fait le constat que lorsque la ville organise des événements du style feu d'artifice, un spectacle familial, nous avons tendance à voir toujours la même population. Mais avec la journée citoyenne nous voyons une population très différente et ce qui est fantastique c'est que nous avons une diversité sociale énorme. Et pendant le repas partagé de midi nous avons un mélange formidable de gens qui ne se seraient pas rencontrés dans la vie courante. Et ça c'est une très belle réussite pour notre vie associative.

Autre exemple, dans l'un de nos quartiers historiques de [maisons castors](#) il nous manquait une aire de jeux et certains parents nous ont fait part de leurs regrets. Nous avons donc pris la décision de réserver un budget pour ce projet. Mais quand d'autres habitants du quartier ont pris connaissance de ce choix, ils nous ont dit qu'il n'y avait que des séniors dans ce quartier et très peu de jeunes et que nous étions en train de jeter l'argent public par les fenêtres parce que cette aire de jeux ne serait pas utilisée. Nous avons entendu ces objections et nous avons organisé une réunion publique pour valider le besoin. Une douzaine de familles avec enfants sont venues pour dire que l'aire de jeux serait utile et utilisée. Le besoin étant validé, l'étape suivante a consisté à faire choisir les équipements sur catalogue par les futurs usagers. Au cours de cette seconde réunion nous leur avons donné une enveloppe financière qui nous semblait raisonnable (40 000€ dont 30 000€ pour les équipements). A la fin de cette réunion, les choix avaient été faits de façon consensuelle. Pour ne pas les décevoir et malgré la crise sanitaire, l'aire de jeux a pu être ouverte pendant l'été. Cela incite les habitants à s'impliquer un peu plus si, quand ils demandent quelque chose, ils sont écoutés.

Conclusion sur le programme 2020/2026. A partir du moment où l'on a constaté que les choses fonctionnaient mais que ça restait un peu informel, nous avons voulu « officialiser » cette participation citoyenne à travers des commissions municipales. Lors de la séance d'installation du conseil municipal nous avons présenté le projet en expliquant que nous allions élire 6 élus pour siéger dans cette commission mais que nous allions réserver 5 places pour les habitants. A l'issue de ce premier conseil, nous avons lancé un recrutement auprès de la population. Nous avons obtenu 51 réponses et nous avons procédé à un tirage au sort. Nous avons désormais des commissions municipales quasiment paritaires avec 6 élus et 5 habitants. Pour autant, nous ne laissons pas tomber le vivier qui s'est porté volontaire. Nous savons très bien qu'au cours du mandat nous aurons d'autres chantiers, notamment un gros projet pour combler notre déficit de centre-ville. Pour rejoindre ce que disait Gwendoline, nous allons passer au stade de la codécision. **S'agissant du budget, je dirais que les comités de quartier c'est beaucoup d'investissement humain et peu d'investissement financier.** Chez nous, les comités ont une manifestation de début d'année qui s'appelle « les étrennes aux quartiers ». Ils ont un petit budget de quelques centaines d'euros. En fait l'essentiel du budget c'est celui qui couvre la journée citoyenne

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

et là, on peut parler de budget participatif, parce que lorsqu'on liste tous les chantiers, nous nous retrouvons avec beaucoup de matériel à acheter. Nous leur donnons un budget annuel de 5 000€ qui permet de réaliser 20 à 25 chantiers. Nous parlons beaucoup des habitants mais j'avais aussi la préoccupation d'embarquer nos entreprises et nos commerces dans cette vie « associative ». Il faut savoir que lors de la journée citoyenne qui est vraiment basée sur l'intérêt général, cet état d'esprit entraîne nos entreprises et nous avons 7 ou 8 entreprises qui sont nos sponsors et dont l'équivalent mécénat représente 3 000€ ! Nous avons une adjointe dédiée à la démocratie participative et nous sommes preneurs d'échanges avec d'autres communes pour prendre d'autres bonnes idées. Mon objectif est que nous puissions partager entre maires parce que nous ne sommes pas à l'abri d'une boulette et d'une bonne intention qui se transforme en un revers de médaille. Nous apprenons en marchant. Nous avancerons sur ces sujets non par des sciences écrites mais par du partage d'expérience. Et je suis prêts à aller plus loin au-delà de cet atelier. »

2^{ème} SESSION DE QUESTIONS/REPONSES

Quelles ont été les grandes étapes de la mise en place des conseils de quartier, de l'idée à la première action ?

→**M.G.** : L'idée était avant tout politique. En 2014 nous avons donné la même intensité au programme et à la façon dont nous voulions le mettre en œuvre. Nous avons annoncé notre volonté d'impliquer les citoyens dans tous les porte-à-porte que nous avons faits. Il fallait ensuite structurer cette promesse, d'où l'idée des comités de quartier. Ils ne démarrent évidemment pas avec 20 personnes par quartier mais des petits noyaux se forment. Cela demande un gros travail de proximité et beaucoup de démarches individuelles, de communication pour expliquer ce que l'on peut faire pour le quartier. Des comités qui ont démarré à 5 personnes en 2014, en compte une trentaine aujourd'hui !

Lors de notre forum des associations nous avons un stand de démocratie participative où les représentants des comités de quartier sont présents pour expliquer leur rôle et parler de la journée citoyenne.

Toutes les commissions sont-elles composées d'élus et d'habitants ?

→**M.G.** : Nous avons 10 commissions municipales et 8 sont composées à part égale d'élus et d'habitants. Les deux qui ne sont pas paritaires sont la commission d'appel d'offres parce que nous considérons que cela relève vraiment du politique. La seconde est la commission finances, parce que c'est une commission d'arbitrage.

On laisse le soin aux commissions de produire la réflexion et pouvant aller jusqu'aux perspectives budgétaires, ensuite c'est la commission finances qui arbitre.

Les habitants participant aux comités de quartier dans le mandat précédent sont-ils aujourd'hui conseils municipaux ? Est-ce une conséquence de la démarche engagée ?

→**M.G.** : Effectivement. Nous sommes 29 élus, dont 23 de la majorité et dans la dizaine de nouveaux élus, 4 ou 5 étaient membres des comités lors du mandat précédent.

Comment impliquez-vous les services de la ville dans les commissions et projets ?

→**M.G.** : S'agissant de la journée citoyenne j'ai été très prudent sur le sujet. Il ne fallait pas que les services techniques prennent ça comme une forme de reproche, « on fait mal notre boulot, donc le maire passe par les habitants pour faire ce que l'on ne sait pas faire ». J'ai

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

..
bien présenté le sujet comme un chantier d'embellissement complémentaire voulu par les habitants et qui ne rentrait pas dans les missions courantes des services techniques. Lors de la journée citoyenne les services techniques sont là pour superviser. Ils approvisionnent en matériaux et quand il faut un engin puissant pour préparer un chantier ils le font quelques jours avant.

Concernant la relation à l'année entre les comités de quartiers et les services, on s'aperçoit que le service le plus impliqué est le service espaces verts. Son responsable fait des points assez fréquents avec les comités mais en présence de l'adjointe à l'environnement afin de garder le cap politique parce que nous avons pris des engagements en matière d'environnement, comme consommer moins d'eau, donc on ne peut pas accepter des projets qui n'iraient pas en ce sens. Le DST est également dans la boucle. J'ajoute que la participation citoyenne est « facilitante » pour diffuser nos préoccupations environnementales.

L'opposition municipale est-elle impliquée dans vos démarches participatives ?

→**M.G.** : Lors du précédent mandat nous avons beaucoup de représentants des comités de quartier qui étaient dans l'opposition et qui ont été très contributeurs. Aujourd'hui nous sommes encore dans le souvenir récent de l'élection municipale et j'ai une opposition qui n'a pas encore bien digéré le fait qu'elle n'a pas été élue, donc elle est un peu en retrait. Mais lors des récentes élections des commissions participatives parmi les 40 personnes élues, entre 5 et 10 sont membres de l'opposition ou affiliées à l'opposition. Mais je ne désespère pas, il y a une cicatrice à renfermer, mais dans quelques semaines nous réussirons à fonctionner de façon utile comme avant.

Avez-vous un budget participatif ?

→**M.G.** : Nous donnons aux comités un petit budget d'accompagnement pour leurs frais de fonctionnement pour organiser des manifestations. J'ai oublié de préciser qu'une fois par an nous organisons un inter-quartier, qui rassemble l'ensemble des comités et au cours duquel ils partagent les actions qu'ils ont mené afin de se nourrir des expériences et progresser ensemble. Mais cela représente 100 ou 200 € par an, c'est négligeable. En revanche le gros budget participatif c'est bien la journée citoyenne et là, ils ont un droit de tirage jusqu'à 5 000€ pour les 25 chantiers.

Que pensez-vous des conventions citoyennes où les citoyens sont choisis au hasard ?

→**M.G.** : Chez nous ils sont un peu choisis au hasard puisque parmi les 50 candidats nous procédons à un tirage au sort mais je n'aurais pas pris le risque de les choisir complètement au hasard. Parmi les habitants, il y a des gens très pris, notamment ceux qui font du pendulaire tous les jours pour aller à Paris donc ils n'ont pas forcément les disponibilités pour s'impliquer. Il y en a d'autres qui sont contents des services qu'on leur apporte et qui n'ont pas envie de s'engager. Alors si l'on faisait un vrai tirage au sort, j'aurais un peu peur que l'on ait un quota d'implication un peu faible. Mais ce n'est que mon avis.

Vos démarches participatives sont financées par le budget municipal et en partie par des sponsors, avez-vous étudié d'autres sources de financement, département ou région ?

→**M.G.** : La journée citoyenne ne représente pas un gros budget, en revanche s'agissant d'autres actions que je vous ai décrites comme l'aménagement d'une aire de jeux dans un

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

quartier, ou mettre de l'éclairage public, nous allons chercher des financements et faire intervenir le département, la région ou l'Etat selon les projets.

Pensez-vous qu'il a des sujets qui ne sont pas à mettre dans la démocratie participative ?

→**M.G.** : Je n'ai aucun interdit et je déteste les sujets rentrés. Il y a 6 ans, pour moi, l'utilisation des réseaux sociaux était toujours à sortie positive, mais aujourd'hui quand on publie une communication, il y a toujours des gens pour trouver la petite chose qui va déranger et ça part un peu en vrille. Donc je préfère que les sujets soient sur la table et c'est justement quand un sujet peut être conflictuel qu'il faut un lieu de débat avec des habitants et des élus. Depuis le premier mandat je me suis engagé à faire chaque année des réunions publiques de bilan de mandat. C'est l'occasion de désamorcer beaucoup de choses. Alors je dis non, il n'y a pas de sujets tabous.

Comment faire avec les associations d'opposition ou de défense d'intérêts locaux, notamment les copropriétés ?

→**M.G.** : Je ne flèche pas les associations d'opposition. Il y a 73 associations dans la commune : elles sont animées par un adjoint qui est là pour répondre à leurs besoins et nous ne travaillons que sur les thématiques. Par exemple j'ai un excellent club de sport qui fonctionne très bien. Aux dernières élections, son responsable s'est présenté avec le candidat d'opposition mais son club fonctionne toujours aussi bien et j'ai toujours autant de respect pour ce qu'il fait. Je pense qu'il faut dissocier l'efficacité et l'intérêt d'une association, de l'engagement politique de son dirigeant et ça va dans les deux sens. Concernant les problèmes de copropriété, je les traite en direct et je ne fais pas intervenir les comités de quartier parce qu'ils n'auraient pas la légitimité.

Je suis élue dans une commune de 600 habitants où il est très difficile de mettre en place la participation sans que cela tourne au pugilat, notamment sur le sujet urbanisme. Avez-vous un conseil ?

→**M.G.** : C'est très difficile pour moi de répondre parce que je ne connais pas votre contexte local. J'ai tendance à dire qu'il faudrait traiter d'un sujet en dehors de cette thématique. Conviez les gens à un pot de l'amitié pour leur présenter autre chose afin de ne pas cristalliser sur un problème d'urbanisme. Mais je ne suis pas dans votre commune et je ne sais pas à quel point le problème est exacerbé.

Avez-vous mis en place des démarches spécifiques pour aller chercher celles et ceux qu'on ne voit jamais en réunion publique ?

→**M.G.** : Aujourd'hui je pense que nous arrivons à toucher la population et ceux qui veulent participer sont informés. Ceux que nous avons plus de mal à toucher sont les habitants du logement social. Nous avons 38% de logements sociaux, ce qui représente 1 000 logements. J'y travaille beaucoup avec l'organisme HLM qui a une politique de relation de proximité avec leurs locataires. Ils utilisent notamment un outil de partage et d'échange, l'outil [SMILE](#). Mais 8 mois après le lancement de cet outil nous n'avons que quelques locataires inscrits. Certes le Covid n'a pas arrangé les choses mais il est très difficile de les faire sortir en dehors des événements festifs. On les voit aussi lors de la journée citoyenne, mais au quotidien je reconnais que j'ai du mal à embarquer les habitants du logement social.

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

Intervention de Arnaud Péricard, Maire de Saint Germain-en-Laye (78)

« Nous sommes en train de vivre une petite « révolution copernicienne » de la participation citoyenne. Au moment de composer les listes pour les dernières élections, j'ai vu énormément de concitoyens que j'aurai bien emmené avec moi sur ma liste et qui ne l'ont pas souhaité. Je crois qu'aujourd'hui il y a des gens qui ont envie de s'impliquer dans la vie de leur commune mais qui souhaitent le faire sous d'autres formes et pas forcément dans le cadre d'un mandat municipal. Ils ont des priorités professionnelles et familiales qu'ils veulent respecter et pouvoir concilier, pour autant ils ont envie de s'impliquer pour les autres. La question que je me suis posée c'est comment je tire profit de cette intelligence collective qui est là, autour de nous. Elle n'est pas directement impliquée à travers un mandat local mais elle a envie de donner de son temps pour la collectivité. **Nous en avons déduit un principe d'implication citoyen justement pour faire monter à bord toutes ces bonnes volontés de principe.** J'ai noté qu'il y avait un changement dans la manière dont l'implication citoyenne était vécue. De l'implication géographique via le conseil de quartier typique pour les projets d'aménagement d'un quartier, à l'implication thématique sur les grands sujets (l'attractivité du territoire, le numérique, le développement durable...).

Nous avons essayé de concilier ces deux formats en créant 4 conseils locaux. **Un conseil local du développement durable** qui sera consulté en amont sur tous les projets en lien avec cette thématique et la protection de l'environnement. **Un conseil du numérique**, dont le but est de co-construire de nouveaux services publics et de créer du lien à travers le numérique. Un témoignage citoyen complétera la base de travail des membres conseil sur les thématiques de la consultation citoyenne et de l'éducation numérique. **Un conseil de l'attractivité du territoire** pour se focaliser sur l'attractivité du centre-ville et sur la façon de mettre à bord les acteurs économiques. Le commerce ce n'est pas qu'une affaire de commerçants c'est aussi une affaire de consommateurs. Le dernier que j'ai créé est la conséquence de la crise sanitaire que nous vivons, c'est **un conseil local du médical**, parce que je reste persuadé que les acteurs publics locaux vont être de plus en plus des acteurs de santé publique sur nos territoires et quel que soit la taille des communes. J'en veux pour preuve les démarches que l'on mène dans un petit village pour maintenir une offre de santé, pour ouvrir une maison médicale de santé, ou de la restructuration de l'offre de soins comme c'est le cas à St Germain-en-Laye. Et s'il y a un enseignement que l'on doit tirer de ces derniers mois c'est qu'il faut se débrouiller tout seul. Nous avons des conseils locaux qui sont créés par des spécialistes ou des citoyens impliqués. Il faut leur donner des moyens parce qu'il n'y a rien de pire que de donner l'illusion à des citoyens qu'ils sont des acteurs à part entière des choix municipaux. Je leur donne les moyens importants. Des moyens de financement s'ils le souhaitent et aussi d'avoir recours à des moyens d'expertise.

Pendant cette campagne j'ai été frappé par un sujet que je n'avais absolument pas vu venir qui est la question de l'inox dans les cantines scolaires. Dans le cadre de la loi EGalim nous avons des objectifs en matière de circuits courts. Nous avons une démarche active pour avoir zéro plastique dans les cantines mais il restait la question des contenants dans lesquels sont livrés et réchauffés dans des micro-ondes les plats servis aux enfants. Un collectif de parents s'est créé, assez puissant, pour demander la suppression de ces contenants en plastique et les remplacer par des contenants en inox. La création d'un conseil local du développement durable permettra de faire remonter à la surface un certain

WEBINAIRE - ATELIER DÉBUT DE MANDAT

Retranscription du 17 SEPTEMBRE 2020

..
nombre de sujets qui parfois passent sous le radar ou ne sont pas bien identifiés.

Aujourd'hui je suis frappé par la perte d'influence des conseils de quartiers. Les référents des conseils de quartier qui étaient des médiateurs importants entre les citoyens et la collectivité sont aujourd'hui court-circuités par la force et la puissance des réseaux sociaux. Aujourd'hui quand un citoyen veut vous dire quelque chose, il le fait par mail, sms, messenger, whatsapp... Il y a un raccourci du délai mais un maire ne peut pas être que dans l'immédiateté. **L'approche autour des conseils de quartier va devoir être revisitée.**

Concernant les projets d'aménagement et de restructuration importants comme nous en avons un autour de l'hôpital en centre-ville. Plutôt que d'aller expliquer le choix aux citoyens avec le promoteur ou un acteur de l'immobilier, j'ai organisé un « pitch géant » (une présentation courte et percutante), avec les trois finalistes de l'appel à projet. Devant 800 personnes, ils ont présenté leur projet. Politiquement j'ai trouvé intéressant que ceux qui portent les projets viennent les défendre. A côté de cela, des réunions thématiques ont été organisées, des plateformes digitales ont été ouvertes pour que les gens puissent s'exprimer. Nous avons aussi organisé un vote qui a permis à 2 000 personnes de se positionner. **Le fait d'avoir l'assentiment le plus large possible avant le dépôt des permis de construire permet d'éviter les risques de recours.** Avant chaque projet j'encourage la consultation la plus large possible dans des formats ad hoc.

Nous avons autour de nous une intelligence collective incroyable avec des citoyens qui ne demandent qu'à s'impliquer et c'est à nous de réussir à capter cette intelligence collective. **Si nous arrivons à la mettre au service de l'intérêt général, nous apporterons de la valeur ajoutée au rapport du citoyen à la ville. Chaque collectivité a sa réalité mais je pense qu'il y a de bonnes méthodes que l'on peut comparer, mutualiser et partager. »**

RESSOURCES :

<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/faites-connaître-vos-demarches-de-participation-a4195.html>

<https://www.lescahiersdelinnovation.com/qu-est-ce-que-le-design-thinking/>

<https://www.banquedesterritoires.fr/civic-tech-un-guide-pour-aider-les-collectivites-se-saisir-des-bons-outils>